

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tempête CIARÁN :

l'État et le Département se mobilisent pour accompagner la reconstruction

Mardi 19 mars, le deuxième Comité de pilotage (COFIL) post-tempête Ciaran s'est tenu à la Maison du Département, en présence d'Alain ESPINASSE, Préfet du Finistère et de Maël DE CALAN, Président du Département du Finistère. Réunissant notamment les collectivités locales (Région, EPCI, communes), les parlementaires, les chambres consulaires représentant le monde économique, les assureurs, les opérateurs de l'énergie, de la téléphonie et du numérique, ce COFIL a été l'occasion de faire le point sur les avancées et de définir les prochaines étapes.

La tempête Ciaran, qui a frappé le Finistère début novembre 2023, a laissé des séquelles profondes. Face à cette situation, les services publics ont réagi avec célérité et détermination lors de la gestion de crise. Dans la continuité de ces efforts, l'État et le Département se sont engagés à coordonner la mobilisation des acteurs sur le long terme pour garantir une reconstruction efficace et durable.

Cette démarche conjointe s'articule autour de trois axes stratégiques : évaluer les impacts, réparer les dommages de manière rapide et efficace, et anticiper les risques liés à de futurs événements climatiques extrêmes.

Lors de cette réunion, les différents partenaires ont pu notamment faire le point les dispositifs d'indemnisation mis en place.

Pour l'État, le préfet avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ont pu préciser les mesures d'aides mises en place :

Pour les agriculteurs :

- Calamités agricoles : À ce jour, 71 dossiers ont été déposés dont 46 ont pu bénéficier d'une aide financière d'un montant total de 813 000€ ;
- Aide à l'investissement : 348 dossiers ont été déposés, représentant un montant de 14,9 millions d'€ ;
- Aide à la trésorerie : l'État a reçu 593 demandes d'aide à la trésorerie. Parmi celles-ci, 350 dossiers ont été payés au 11 mars, pour un montant total de 7,5 millions d'€, sur une enveloppe ouverte supérieure à 10 million d'€.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Katell BOTREL - 02 90 77 20 23 - pref-communication@finistere.gouv.fr

Département du Finistère : Chloé LE GALL - 02 98 76 64 20 - presse@finistere.fr

Pour les collectivités locales :

- Dotation de Solidarité au titre des Événements Climatiques (DSCEC) : Actuellement, 74 dossiers sont en cours d'instruction pour une demande totale de 7,3 millions d'euros. Cette dotation vise à soutenir les collectivités locales pour leurs biens endommagés non assurables ;
- Fonds spécial : il est au bénéfice des collectivités pour couvrir les dépenses engagées ou à engager qui ne sont pas éligibles à la DSEC. L'instruction ministérielle le créant vient d'être publiée. Les départements bretons dont le Finistère au premier titre, bénéficieront d'une enveloppe dédiée de 14 millions d'€.

Pour les entreprises :

- Dispositif d'activité partielle : L'État a mis en place un dispositif d'activité partielle pour les entreprises touchées par la tempête. 258 demandes ont été instruites pour environ 5700 salariés concernés.

Le Département du Finistère a mis en place deux dispositifs d'indemnisations pour un montant total de 5 millions d'euros :

- L'accompagnement des communes rurales pour les travaux de dégagement et de remise en état de la voirie communale ;
- Un fonds dédié pour les travaux de sécurisation et de réouverture des sentiers de randonnée.

La Région a par ailleurs confirmé le million d'euros annoncé au profit des agriculteurs. Elle soutient également l'accompagnement de ses lycées et cités scolaires sinistrés (2,3 millions d'€ de crédits d'urgence et 6,3 million d'€ pour la reconstruction).

Le COPIL a également permis de faire le point sur les travaux menés au sein des cinq groupes de travail thématiques instaurés :

- agriculture, conchyliculture, économie ;
- réseaux et infrastructures ;
- traitement des déchets verts et toxiques ;
- espaces naturels et littoraux ;
- impacts sur bâtiments publics et assimilés.

Ces groupes de travail ont permis de coordonner les efforts d'indemnisation et de reconstruction.

S'agissant des réseaux, le constat est partagé que si le réseau électrique est aujourd'hui en passe de reconsolidation, il reste encore trop de situations insatisfaisantes s'agissant de la téléphonie et de l'internet : de nombreux poteaux et fils sont encore à terre et des plaintes d'usagers perdurent. L'Etat et les collectivités ont rappelé à ce titre la nécessité qu'une action renforcée soit menée au plus vite, avec une prise en compte de chaque situation individuelle.

Le traitement des besoins de gestion des déchets se poursuivent par ailleurs. Le travail sur l'anticipation et la résilience du territoire sera également prolongé dans les prochains mois.

Un troisième comité de pilotage se réunira dans l'année pour faire un nouveau point de situation et entretenir la dynamique commune de l'ensemble des acteurs mobilisés au profit du territoire.

Pour Maël DE CALAN « Après la réponse immédiate à la crise, la tenue de ce COPIL est essentielle pour permettre à tous les acteurs impliqués d'échanger ensemble sur les solutions concrètes à mettre en œuvre afin

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Katell BOTREL – 02 90 77 20 23 - pref-communication@finistere.gouv.fr

Département du Finistère : Chloé LE GALL - 02 98 76 64 20 - presse@finistere.fr

d'assurer, dans la durée, la reconstruction du Finistère et permettre d'anticiper les prochains événements climatiques. Le Département, qui était fortement mobilisé pendant la crise pour soutenir les Finistériens, veille à ce qu'une réponse des services publics soit apportée à toutes les situations générées par le passage de la tempête Ciaran. »

Pour Alain ESPINASSE « Un peu moins de six mois après la tempête les aides annoncées par l'Etat sont au rendez-vous. Elles apportent aujourd'hui le nécessaire soutien aux agriculteurs qui ont été les premiers touchés par la tempête. Dans les semaines et les mois qui viennent les aides de l'Etat permettront d'aider également les collectivités à faire face aux dépenses qu'elles ont dû engager : la Dotation de solidarité au titre des événements climatiques (DSEC) et le Fonds spécial en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires viendront financer les dommages principaux des collectivités, pour les parts non prises en charge par les assurances et les biens non assurables.

Le travail de l'Etat et de l'ensemble des collectivités, avec les chambres consulaires notamment se poursuit, à la fois pour continuer de traiter les stigmates de CIARAN sur le territoire et inventer une résilience encore accrue du Finistère pour demain. »

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Katell BOTREL – 02 90 77 20 23 - pref-communication@finistere.gouv.fr

Département du Finistère : Chloé LE GALL - 02 98 76 64 20 - presse@finistere.fr